



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 19 septembre 2024

1

Nombre de membres en exercice : 17

Etaient présents (10) : Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Rémi ROUX.

Pouvoirs (4) : Alain SANCHEZ à Dominique BARNÉOUD, Fabienne BIANCHI à Sandra BONNET, Florent LONGIS à Sandrine REYMOND, Éric RIPPERT à Alice PRUD'HOMME.

Etaient absents excusés (5) : Alain SANCHEZ, Fabienne BIANCHI, Marie-Noëlle DISDIER, Florent LONGIS, Éric RIPPERT.

Etaient absents non excusés (2) : Abdellah HADDOUCH, Carole ROBERT

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Madame Dominique BARNÉOUD, 1^{ère} Adjointe, en l'absence de Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 20 H 30.

I. Désignation du secrétaire de séance

François ROTH est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet 2024

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. *Compte-rendu des réunions*

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 25 juillet et le 19 septembre 2024.

2

27 juillet 2024 : Remise des Prix et clôture du TAB 2024. Rapporteur : Maxime RANCON.

Cette remise des prix, à l'image de tout le festival, est toujours un grand spectacle rassemblant un large public et diverses nationalités parmi les compétiteurs. L'édition 2024 a constitué un bel évènement.

28 juillet 2024 : Remise des prix de la course cycliste et pédestre du 37^{ème} Défi de Vallouise. Rapporteur : Maxime RANCON.

C'était l'une des meilleures éditions de cette course, qui cette année a rassemblé quelques 150 participants. Le niveau reste très élevé.

La section ski de fond (qui organise la course) remercie les communes de L'Argentière et Freissinières de réserver la route des espagnols en été un dimanche sur deux aux « mobilités douces » car cela permet de faire des entraînements.

29 juillet 2024 : Commission *Urbanisme*. Rapporteur : Serge THIVOLLE.

Quatre dossiers étaient à l'ordre du jour :

- ✓ Achat de parcelles à Mme Annie GIRAUD (camping et proximité) : avis favorable.
- ✓ Proposition de cession de la parcelle F 1557 (135 m²) par l'indivision MELQUIOND (camping) : la commission propose le prix de 5 € le m².
- ✓ M. Michel BOSC souhaite acquérir une portion de domaine public attenante à sa propriété (parcelles F 2295 et F 4037) située au Plan Léothaud. Les membres de la commission sont favorables à cette cession car cette partie de domaine public ne constitue pas un passage emprunté par les promeneurs.
- ✓ Demande d'éclaircissement sur l'emplacement réservé qui passe sur la parcelle D 3863 : à cet endroit le chemin est assez plat et cet ER permettra l'accès à des engins si des travaux de réparation ou d'entretien doivent être réalisés sur l'horloge.

5 au 9 août 2024 : Semaine de l'Olympisme argentiérois. Rapporteur : Maxime RANCON.

Ces animations ont réuni beaucoup de monde, progressivement, des touristes et des argentiérois. Les locaux, venus tous les jours, demandent que cela ait lieu chaque année, ce qui n'est pas envisageable car étroitement lié à l'évènement olympique.

Carine QUILICI précise que les associations ont trouvé cette semaine très bénéfique pour l'intérêt porté au sport, elles ont réussi à capter enfants et adultes qui avaient le temps et pouvaient revenir plusieurs jours de suite. Maxime RANCON approuve et remercie les 8 associations qui ont participé et rendu possible cette semaine de l'olympisme, ainsi que l'Office de Tourisme et M. François ROTH qui a assuré l'atelier secours toute la semaine. Dominique BARNÉOUD remercie l'association « Le sourire d'Aurore contre la SLA » qui a tenu la buvette.

9 août 2024 : Concert proposé dans le cadre du Festival Musiques en Écrins à l'église Saint-Apollinaire. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

L'église était comble pour écouter les compositions du trio Loco Cello (violoncelle, guitare et contrebasse), les reprises de Django Reinhardt et Stéphane Grapelli. Tango, jazz classique et manouche ont offert au public un voyage sonore varié de grande qualité.

24 août 2024 : Festival Créart'gentière. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

La 2^{ème} édition de ce festival du modélisme, du loisir et de la création était co organisée par la commune et l'association Repleek Inc. 24 exposants étaient présents et quelques 600 personnes sont venues visiter le salon. Une 3^{ème} édition est d'ores et déjà envisagée pour 2025. La mairie et les services techniques ont été remerciés pour l'aide apportée. Le budget a été respecté et le Département devrait également subventionner cet évènement lors de la prochaine commission fin septembre.

3

2 septembre 2024 : Visite des écoles à l'occasion de la rentrée scolaire 2024/2025 (commission des affaires scolaires et périscolaires). Rapporteur : Christine LAZARINI.

Comme chaque année les élues se sont rendues dans les 2 écoles maternelles et à l'école élémentaire. Globalement la baisse d'effectifs pour cette rentrée est de 15 élèves, cette tendance est malheureusement constatée dans tout le Nord du Département.

La rentrée s'est bien passée dans les 3 établissements, les travaux réalisés pendant l'été donnent satisfaction. Les élues ont également rencontré le nouveau personnel le jour de la pré-rentrée.

5 septembre 2024 : Grand débat sur l'avenir des territoires de montagne, dans le cadre du passage dans la commune de la « Caravane des ruralités », organisé par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

La Caravane des Ruralités (6^{ème} édition cette année), a fait escale dans le Briançonnais pour ouvrir un espace de discussion et de réflexion autour du thème de la transition écologique, de sa mise en œuvre concrète dans nos territoires de montagne directement touchés par les effets du changement climatique.

Plusieurs ateliers et visites de terrain ont eu lieu au cours des 3 journées thématiques, dont par exemple la maison de la géologie et le sentier des arts à Puy Saint-André qui est destiné à un tourisme scientifique, la plateforme Bois Energie sur la commune de Réotier, le réseau de chaleur de Guillestre, ...etc.

L'itinérance de cette « caravane des Ruralités » s'est terminée le 5 septembre au foyer culturel avec l'accueil de nombreux institutionnels et politiques autour du « Grand débat sur l'avenir des territoires de montagne », animé par M. Achille WARNANT, géographe et coordinateur scientifique.

Ce débat, riche en informations et échanges, a permis d'apporter quelques pistes de réflexion pour penser l'avenir de notre territoire de montagne dans un contexte de transition écologique.

5 septembre 2024 : Inauguration des 2 nouvelles lignes régulières de transport public du Pays des Écrins. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Ces lignes fonctionnent depuis le 2 septembre (La Roche de Rame /Saint-Martin de Queyrières – L'Argentière / Vallouise-Pelvoux) et sont gratuites pour ce 1^{er} trimestre. Les horaires sont calés avec ceux des TER. Ces transports sont également mis en place pour les jeunes du territoire afin de faciliter leur mobilité (par exemple pour aller au lac de La Roche en été). Il faut donc que la population prenne l'habitude d'emprunter ces navettes et pour cela la communication doit être soutenue.

6 septembre 2024 : Cérémonie commémorative (80^{ème} anniversaire de la libération de Briançon). Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Les anciens combattants et porte-drapeaux étaient présents pour cette cérémonie qui est toujours très émouvante. Malheureusement il y avait peu d'autres participants (et un seul membre du CMJ) ...

7 septembre 2024 : Concert caritatif organisé par l'association « Le Sourire d'Aurore » et Imagine la radio. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Ce concert caritatif devait permettre de réunir des fonds pour la lutte contre la SLA. Le public était moins nombreux que prévu (des problèmes de billetterie ont sans doute réduit les réservations).

13 septembre 2024 : Atelier territorial de concertation pour l'évaluation finale de la Charte du Parc National des Écrins. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Étaient présents le directeur du PNE ainsi que de nombreux agents, la chambre d'agriculture et le bureau d'études ACTeon. Cet atelier avait pour objectif de restituer les principaux résultats de l'évaluation finale et de co-construire les recommandations pour la suite des actions autour de 6 axes de réflexion (identifier les points forts et les points faibles, le changement climatique, ses effets sur le territoire et comment s'adapter, quels enjeux futurs, quelle gouvernance, comment travailler ensemble).

Il a notamment été question du pastoralisme et des avancées en termes de médiation et de dialogues avec les bergers sur la thématique loup, des activités de pleine nature, etc. La finalisation sera présentée à Savines-le-Lac le 15 octobre 2024.

Maxime RANCON demande à l'issue de cet exposé si un retour a été fait par le PNE sur les travaux du sentier de Malafosse. Sandrine REYMOND annonce qu'une réunion est prévue sur site fin septembre pour étudier les 2 solutions possibles : reprendre le tracé actuel de Malafosse, ou le dévier et passer au-dessus par le chemin des Ayes. Le PNE, l'agriculteur concerné et la mairie seront présents.

IV. Délibérations

1. Signature de la convention relative à l'OPAH-RU.

La Communauté de Communes et les communes membres se sont engagées depuis le comité de pilotage du 23 septembre 2023 dans l'élaboration d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH). Au cours des années 2023 et 2024, une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Renouvellement Urbain) a été conduite et a permis de mettre en évidence des enjeux en matière d'habitat sur le Pays des Écrins : un marché immobilier hyper tendu et excluant les habitants aux ressources modestes, une présence de logements vacants sur l'ensemble du territoire, un manque de logements adaptés à la taille des ménages et au vieillissement de la population, ainsi que des logements à faible performance énergétique.

Face à ce constat, la commune de L'Argentière va, aux côtés de la Communauté de Communes, déployer une stratégie d'intervention volontariste, pro-active et incitative pour agir en faveur de :

- L'amélioration énergétique et la lutte contre la précarité.

- La lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité.
- L'autonomie de la personne.

Le cadre d'intervention financière de la commune qui est proposé dans la convention engage la commune sur 3 ans à mettre en place, sur la base du volontariat, des abondements aux aides de l'ANAH à destination des « propriétaires bailleurs » :

- Au titre du programme MaPrimeRénov' Parcours Accompagné, une majoration de la subvention Anah de 20% plafonnée à 1 000 € pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- Au titre du programme Ma Prime Logement Décent, une majoration de la subvention Anah de 10% plafonnée à 2 000€ pour les travaux de rénovation globale.

Le montant des enveloppes prévisionnelles globales consacrées par la commune à l'opération est de 30 000 €, sur 3 ans (soit 6 000 € en 2025, puis 12 000 € en 2026 et 12 000 € en 2027) ; la fongibilité de nos aides entre thématiques et d'une année sur l'autre est prévue également dans la convention.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

La rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable est rendue obligatoire selon l'article L 2224-5 du Code des Collectivités Territoriales qui stipule : « le Maire présente au conseil municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ».

Ce rapport est construit selon des indicateurs techniques et financiers dont la liste figure aux articles D 2224-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2023, les points à retenir sont :

- Le service public de l'eau potable compte 1 444 abonnés soit une moyenne de 1,73 habitants/abonnement.
- Le réseau d'eau est alimenté par 2 ressources souterraines : le captage de la Mureigne qui alimente environ 99 % de notre réseau, et celui de la Pousterle qui alimente 1% de notre réseau.
- 557 983 m³ ont été prélevés en 2023 contre 677 681 m³ l'an passé. Nous constatons une nette diminution si l'on compare avec les volumes prélevés 6 ans en arrière par exemple : cette baisse du volume d'eau prélevé est constatée grâce aux nombreux travaux réalisés par la commune.
- 100 % des analyses d'eau potable sont conformes selon les normes de l'Agence Régionale de la Santé.
- La tarification de l'eau est forfaitaire et le prix de la part fixe revenant à la commune est de 130 €/abonné (hors tarification spéciale).

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Ouverture d'une ligne de trésorerie.

La mairie fait appel depuis plusieurs années aux banques pour ouvrir une ligne de trésorerie permettant de palier un déficit de trésorerie en fonction du décalage entre le paiement des travaux et l'encaissement des subventions.

Le contrat est au maximum d'un an et arrive à échéance fin septembre.

Suite à la sollicitation de plusieurs banques et des offres reçues, il est proposé de retenir l'offre la mieux disante (Caisse d'Épargne) pour un montant identique aux années précédentes soit 300 000 €.

Nous avons donc sollicité plusieurs banques afin d'obtenir l'offre la mieux disante pour un montant maximum de 300 000 €.

Il est précisé que cette somme n'est utilisée que partiellement et sur quelques mois de l'année en fonction des besoins.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Demande de subvention État et Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour travaux suite aux intempéries de juin 2024.

Suite aux intempéries du mois de juin 2024, il a été constaté de gros dégâts sur les secteurs en rive de la rivière de la Durance :

- Stade d'eau vive (destruction des épis au niveau de la digue et dégâts sur le parcours du stade d'eau vive).
- Bike parc situé en rive gauche du stade d'eau vive (ravinement au niveau de la zone ouest du parcours).
- Voie verte (effondrement de la digue de protection de la voie sur la zone du silo à sel de la DIRMED).

Le montant estimatif des travaux à réaliser pour remettre en état ces sites est de 807 935,00 € H.T.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 30 % et de l'État à hauteur de 50 % du montant Hors Taxes des travaux.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

5. Recrutement de saisonniers pour le service culturel des mines et le service technique.

Les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L332-23, 2° du code de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La commune recrute des saisonniers depuis de nombreuses années pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d'activités du service technique et du service culturel des mines d'argent (entretien saisonnier des espaces verts, animations estivales, accueil / visites des mines + escapes-games),

Il est proposé de voter cette délibération afin de répondre à la demande de la Trésorerie et du Centre de Gestion.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Signature d'une convention de pâturage.

La convention pluriannuelle de pâturage liant la commune et M. Jean-Noé LAGIER-TOURENNE, pour le secteur de la Pousterle et des Prés des Bans, est arrivée à terme. Pour mémoire, une délibération a été prise en juillet dernier afin de permettre la signature d'une convention de pâturage avec l'Association Pastorale de la Pousterle pour le secteur de la Pousterle.

Le secteur des Prés des Bans, objet de plusieurs demandes dont celle de l'Association Pastorale de la Pousterle, présidée par Monsieur Jean-Noé LAGIER-TOURENNE, ayant, quant à lui, été attribué à un autre éleveur.

Toutefois, plusieurs parcelles de ce secteur ne sont pas pâturées par les bêtes de l'éleveur bénéficiant du pâturage. Elles peuvent donc faire l'objet d'une convention avec l'Association Pastorale de la Pousterle.

Il convient donc de signer une convention pluriannuelle de pâturage « alpage » avec l'Association Pastorale de la Pousterle, conformément à l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 fixant les dispositions relatives aux conventions pluriannuelles de pâturage sur le département des Hautes-Alpes, à compter du 1^{er} juin 2024.

Durée des conventions : 5 ans

Bovins

Tarif : grille de notation à soumettre à M. LAGIER-TOURENNE

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

7. Actualisation des tarifs du service périscolaire.

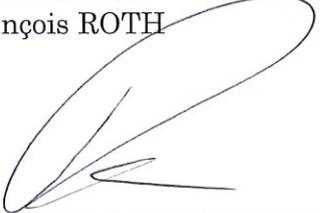
Suite à la précédente réunion de la commission scolaire et jeunesse, ainsi qu'à la délibération adoptant le nouveau règlement intérieur du service périscolaire, il est nécessaire d'acter le tarif de l'accueil des enfants apportant l'intégralité de leur repas pour raison d'urgence : il est proposé qu'il soit identique à celui pratiqué pour l'accueil des enfants apportant l'intégralité de leur repas pour raison médicale (PAI), soit 2,85 €.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

A l'issue du vote des délibérations, Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle à l'assemblée la prise de poste de chargée de communication et des animations par Madame Lisa BEILLARD le 9 septembre. Ses coordonnées sont redonnées aux élus présents et Carine QUILICI précise qu'une première réunion des commissions Animations et Culture est prévue le lendemain, vendredi 20 septembre. Elle permettra à Lisa de rencontrer les membres des 2 commissions et a pour principal objectif de dresser précisément le planning des animations du dernier trimestre.

Maxime RANCON annonce la 2^{ème} édition des Fou'lées Givrées qui se déroulera le 27 décembre à partir de 18h30, sur les mêmes parcours que l'an passé. Il précise également à l'assemblée que le Trail de la Haute Durance aura lieu les 10 et 11 mai 2025. Il termine par un point sur la piste de Champ Pelbaud : suite aux travaux forestiers, elle a été nettoyée mais a besoin d'être drainée et il faudrait prévoir quelques corvées. Sandrine REYMOND fait observer que les corvées sont terminées pour cette année et qu'il faudra trouver une autre solution (appel à la population ? ...).

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 21h47.

Le Secrétaire de séance Monsieur François ROTH 	La 1 ^{ère} Adjointe Madame Dominique BARNÉOUD 
PV signé le 27 septembre 2024	PV publié le 27 septembre 2024